

[LIVRE]

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES DU CHALET MAURIAC

RÉSIDENCE LITTÉRATURE JEUNESSE

APPEL À CANDIDATURES 2027

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les autrices et les auteurs de littérature jeunesse (écrivains et illustrateurs), français ou de langue française, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de création de 8 semaines, en 2027, dotée d'une bourse d'écriture, au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33).

Il s'agit d'offrir des conditions de travail appropriées dans un site exceptionnel, ancienne propriété de la famille Mauriac, une maison du XIX^e siècle restaurée et entourée d'un parc de 10 hectares. Le pilotage et l'accompagnement de ces résidences ont été confiés à ALCA Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine qui est propriétaire du Chalet et en assure la gestion mobilière et immobilière.

Date limite de candidature : vendredi 22 mai 2026, à 23 h 59.

Attention ! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

SOMMAIRE

Cahier des charges de la résidence 2027	p. 2
Principes généraux	p. 2
Critères d'éligibilité	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence	p. 2
Vie à la résidence	p. 2
Nature de la résidence	p. 2
Hébergement	p. 2
Rémunération	p. 3
Frais de séjour : transports et restauration	p. 3
Engagements du résident	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine	p. 3
Convention	p. 3
Modalités d'attribution	p. 4
Modalités de candidature	p. 5
Renseignements	p. 6



CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE 2027

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour: 8 semaines (fractionnables).
- Dates (Attention! Plusieurs périodes de résidences au choix):
 - 8 semaines d'affilée:
 - . Du lundi 31 mai au vendredi 23 juillet 2027.
 - . Du lundi 30 août au vendredi 22 octobre 2027.
 - 4 semaines en 2 séjours:
 - . Du lundi 31 mai au vendredi 25 juin 2027 et du lundi 30 août au vendredi 24 septembre 2027.
 - . Du lundi 31 mai au vendredi 25 juin 2027 et du lundi 27 septembre au vendredi 22 octobre 2027.
 - . Du lundi 31 mai au vendredi 25 juin 2027 et du lundi 8 novembre au vendredi 3 décembre 2027.
 - . Du lundi 28 juin au vendredi 23 juillet et du lundi 30 août au vendredi 24 septembre 2027.
 - . Du lundi 28 juin au vendredi 23 juillet et du lundi 27 septembre au vendredi 22 octobre 2027.
 - . Du lundi 28 juin au vendredi 23 juillet et du lundi 8 novembre au vendredi 3 décembre 2027.
 - . Du lundi 30 août au vendredi 24 septembre 2027 et du lundi 8 novembre au vendredi 3 décembre 2027.
 - . Du lundi 27 septembre au vendredi 22 octobre 2027 et du lundi 8 novembre au vendredi 3 décembre 2027.
- Hébergement: au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33).
- Bourse d'écriture: 3 200 € net (3 810 € brut), octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- Transport: prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur jusqu'au Chalet Mauriac.
- Genre éligible: littérature jeunesse.
Attention! Ne sont pas concernés les auteurs/dessinateurs/coloristes de bande dessinée: un appel à candidatures spécifique leur est destiné.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous êtes auteur de littérature jeunesse (écrivain et/ou illustrateur) français ou de langue française, ou l'une de vos œuvres déjà publiées relève du domaine de la littérature jeunesse.
- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième). Pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis.
À noter: l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous avez un projet de littérature jeunesse à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2026.
- Vous êtes disponible pour venir en résidence à l'une des périodes proposées ci-dessus.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures: écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, dramatique, musicale, transmédia, etc. Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle et de partager un projet avec d'autres créateurs.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont libres de leur temps et peuvent se concentrer pleinement à leur travail d'écriture et de création. Ils sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud-Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales. Ils sont également invités à des temps à la MÉCA, qui abrite le site bordelais d'ALCA, pour visiter les expositions du Frac Nouvelle-Aquitaine-MÉCA, participer aux sorties de résidence de l'Oara et rencontrer les équipes d'ALCA et/ou les professionnels du livre et cinéma.

ALCA assure un suivi personnalisé du travail des résidents. Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps (le Chalet Mauriac dispose de 5 chambres), ALCA souhaite faciliter les rencontres interdisciplinaires entre les auteurs et propose, le cas échéant, des actions culturelles (selon les cas: rencontres en librairie, en médiathèque, séances de projection-critique, lectures de scénario, etc.). Un réseau d'auteurs se tisse progressivement, entre les réalisateurs, les écrivains, les illustrateurs, les traducteurs et les artistes venus en résidence au Chalet Mauriac.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70% de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être éventuellement sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festivals, salons du livre ou rencontres en milieu scolaire: ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14, cours de Verdun, 33113 Saint-Symphorien (à environ une heure de route de Bordeaux). Maison du XIX^e siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des résidences d'écriture. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est

composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette privé et d'une douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Des imprimantes, un photocopieur/scanner/imprimante, un écran avec vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres lauréats en résidence.
- La maison est équipée d'une connexion Internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre.
- Chaque chambre peut accueillir deux personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, l'auteur reçoit une bourse d'écriture de 3 200 € net (3 810 € brut) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence (voir la mention de la convention plus bas). La bourse fera l'objet de droits d'auteur, versé selon le régime du résident.

FRAIS DE SÉJOUR : TRANSPORTS ET RESTAURATION

- ALCA prend en charge les frais de voyage aller-retour du domicile de l'auteur à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller et retour SNCF 2^e classe ou par remboursement sur présentation de justificatifs (tickets originaux de péage, parking et essence) dans le cas où le résident viendrait avec son propre véhicule.
- Les frais de déplacement sur les lieux des éventuelles rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Les déplacements personnels du résident, hors rencontres et temps de médiation, resteront à sa charge.
- Une voiture peut être mise exceptionnellement à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.
- Quatre vélos sont à disposition des résidents.
- Arrivées et départs :
 - Les arrivées ont lieu le lundi entre 9 h et 17 h.
 - Les départs sont programmés le vendredi, avant 12 h.
- Le résident sera autonome pour sa restauration. Seuls les repas liés aux rencontres d'ALCA seront pris en charge.

- Le résident aura donc à sa charge :
 - Les frais relatifs au développement de son projet personnel.
 - Sa restauration, hors temps de médiation.
 - Ses déplacements personnels.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac pendant 8 semaines, à la période définie (en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée).
- À travailler sur le projet d'écriture pour lequel il a postulé et à tenir ALCA informée de l'avancée de ce projet.
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence, ces éventuelles rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence.
- À tenir ALCA informée, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet.
- Si ce projet aboutit à une publication, à y faire figurer la mention suivante : « L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences d'écritures du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien ».
- À faire parvenir, par le biais de son éditeur, deux exemplaires du livre à parution : un exemplaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine au pôle Création et un exemplaire au Chalet Mauriac.

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
 - Par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA.
 - Par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
 - Par la réalisation d'un article de mémoire de résidence illustré d'un reportage photographique, publié sur la revue numérique *Prologue* (prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée entre l'auteur et ALCA Nouvelle-Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer début juillet 2026. Les candidats sont informés du choix final par un courrier mail, signé par la direction générale d'ALCA.

La mise en œuvre du programme de résidences du Chalet Mauriac est soumise aux budgets qui seront alloués à ALCA pour l'année 2027.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne sur :

<https://framaforms.org/chalet-mauriac-2027-appel-a-candidatures-jeunesse-1774285124>

2. Documents à joindre au formulaire (en format PDF et dans la limite de 20 Mo) :

- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins un feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et/ou de croquis.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de vos deux derniers contrats d'édition signés (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.

Candidature à faire parvenir au plus tard le vendredi
22 mai 2026, à 23h59 :

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être
expertisé.

RENSEIGNEMENTS

residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Mission Résidences – ALCA Nouvelle-Aquitaine:

- Aimée Ardouin
+33 (0)6 95 61 10 06
- Amélie Bonneau
+33 (0)7 43 26 27 39